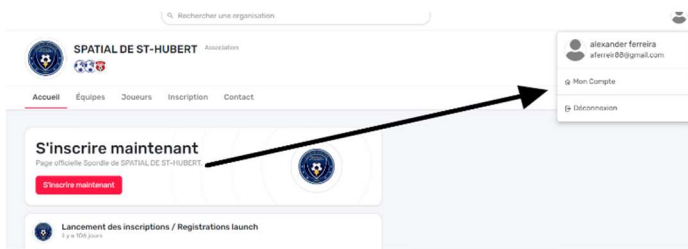


Tutoriel Reçu d'impôts

Étape 1 : Connectez-vous à votre compte Spordle
<https://page.spordle.com/fr/spatial-de-st-hubert>



Étape 2 : Dans l'onglet "ACHATS", cliquez sur le numéro de transaction.



Étape 3 : Veuillez noter que vous devez respecter le montant maximum déductible pour le gouvernement et vous assurer que si des crédits ont été émis sur le compte de votre enfant, vous êtes responsable de déclarer le montant exact qui a été payé. Le club n'est pas responsable des montants déclarés à tort au gouvernement.

